

15ème législature

Question N° : 16003	De M. Sacha Houlié (La République en Marche - Vienne)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale et jeunesse		Ministère attributaire > Éducation nationale et jeunesse
Rubrique >enseignement secondaire	Tête d'analyse >Options facultatives du baccalauréat	Analyse > Options facultatives du baccalauréat.
Question publiée au JO le : 22/01/2019		

Texte de la question

M. Sacha Houlié appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la valorisation des options facultatives du baccalauréat dans le cadre de la réforme du lycée. En effet, les options facultatives proposées aux lycéens visent à obtenir des points supplémentaires précieux pour l'obtention du baccalauréat ou une mention. À compter de 2019, les options facultatives seront intégrées au contrôle continu, qui, lui-même comptera pour 40 % de la note finale. Des associations d'enseignants estiment que cette mesure est de nature à décourager l'investissement et le travail de lycéens ayant choisi des options artistiques. À terme, ils craignent que les effectifs de leurs matières décroissent gravement, ce qui est naturellement dommageable tant de tels enseignants contribuent au développement des connaissances comme des talents. De surcroît, il semble que certains enseignements comme le grec et le latin seraient non seulement intégrés au contrôle continu mais bénéficieraient également de précieux points supplémentaires. Dans ces circonstances, il l'interroge sur les risques que ces dispositions n'introduisent qu'un traitement inégalitaire entre les enseignements et lui demande les mesures envisagées pour y remédier.